

ENS Cachan Antenne de Bretagne

Concours d'entrée Département 2SEP

Rapport de jury Session 2010

Nb : Comme indiqué ci-dessus, ce rapport concerne la session 2010 du concours d'entrée au département Sciences du Sport et Éducation Physique (2SEP) de l'École normale supérieure (ENS) de Cachan - Antenne de Bretagne. Il ne présage en rien du type de sujets posés lors des prochaines sessions du concours d'entrée. Nous invitons donc les candidats des prochaines sessions à se préparer en fonction de la totalité du programme.

Président du concours : Jean-Yves Mérindol, Directeur de l'ENS de Cachan
Vice-président du concours : Jacques PRIOUX, Directeur du Département 2SEP

Avant propos

Comme pour les sessions précédentes du concours d'entrée, il doit être rappelé aux lecteurs de ce rapport que les missions de l'ENS Cachan sont de *«préparer, par une formation culturelle et scientifique de haut niveau, des élèves se destinant à la recherche scientifique fondamentale ou appliquée, à l'enseignement universitaire ou dans les classes préparatoires, ainsi qu'à l'enseignement secondaire, et plus généralement, au service des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des entreprises. Elle exerce ses missions principalement dans les disciplines technologiques, scientifiques et de gestion»*. L'ordre dans lequel ces missions sont présentées n'est pas anodin. Le département Sciences du Sport et Education Physique (2SEP), à l'instar des autres départements de l'ENS Cachan, se doit de remplir ces missions. Nous invitons donc les candidats aux prochaines sessions du concours à bien réfléchir sur les motivations qui les animent en cherchant à intégrer le département 2SEP de l'ENS Cachan. Il est en effet important de rappeler ici que soixante dix pourcent des élèves de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan, tous départements confondus, poursuivent leur cursus universitaire en formation doctorale. Le souhait de la direction du département 2SEP est donc que le plus grand nombre de ses élèves passent l'agrégation externe en Education Physique et Sportive (EPS) puis poursuivent leur cursus universitaire en formation doctorale quelque soit leurs domaines scientifiques de prédilection (SVS, SHS, Sciences pour l'ingénieur etc.). Il est important de rappeler ici qu'il existe un dispositif d'allocations de recherche spécifiques aux normaliens. Ce dispositif est très avantageux pour les normaliens à la condition qu'ils satisfassent aux critères d'attribution de ces allocations.

S'agissant de ce rapport nous invitons une nouvelle fois les candidats à la prochaine session du concours à le lire attentivement afin de se mettre dans les meilleures conditions pour la préparer. Nous leur recommandons également de ne pas se laisser impressionner par le contenu de certains rapports de jury qui peuvent apparaître décourageant au premier abord. Les épreuves de ce concours sont accessibles au plus grand nombre d'étudiant(e)s en STAPS (les filles comme les garçons) dès lors qu'ils y consacrent du temps pour s'y préparer. Nous renvoyons, à cet égard, les candidats à la prochaine session du concours, à la lecture de son programme et nous les invitons à se préparer en fonction de la totalité de ce programme.

Jacques Prioux
Vice Président du concours
Directeur du département 2SEP

Sommaire

Textes	p. 4
Informations générales	p. 5
Statistiques par épreuve	p. 5
Rapports épreuves d'admissibilité	p. 7
Rapports épreuves d'admission	p. 20
Rapports épreuves pratiques sportives	p. 23

Textes

IMPORTANT : Le texte qui suit n'est pas l'arrêté officiel paru au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce texte, non officiel, a pour unique vocation d'informer les candidats au concours d'entrée des changements qui lui sont relatifs. Changement effectifs depuis la session 2010 de ce concours.

NOR : ESR0900447A

RLR : 441-0

arrêté du 28-10-2009

ESR - DGESIP

Vu code de l'Éducation, notamment article L. 716-1 ; loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 87-698 du 26-8-1987, modifié par décrets n° 94-1161 du 22-12-1994 et n° 2003-105 du 5-2-2003 ; arrêté du 9-9-2004 modifié par arrêté du 28-11-2005, notamment article 2; arrêté du 28-11-2006 modifié par arrêté du 5-11-2008

Article 1 - L'arrêté du 28 novembre 2006 susvisé est modifié conformément aux dispositions des articles 2 à 3.

Article 2 - L'article 1 est modifié comme suit :

I - Le 15ème alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :- Sciences du sport et éducation physique (2SEP).

II - Le 17ème alinéa est remplacé par les dispositions suivantes : *«Pour être nommés élèves de l'École normale supérieure, les candidats du concours 2SEP doivent être titulaires d'un DEUG STAPS ou d'une deuxième année de licence (L2) STAPS ou avoir capitalisé 120 crédits E.C.T.S. (European Credit Transfer System) en U.F.R. STAPS».*

Article 3 - L'article 15 est remplacé par les dispositions suivantes :

Art. 15 - Sciences du sport et éducation physique (2SEP).

Le concours sciences du sport et éducation physique comporte les épreuves suivantes :

Épreuves écrites d'admissibilité

1. Composition de sciences de la vie et activité physique (durée quatre heures, coefficient 4)

2. Composition de sciences humaines et sociales et activité physique (durée quatre heures, coefficient 4)

3. Dissertation de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives (durée quatre heures, coef. 6)

Épreuves d'admission

1. Épreuve écrite :

Épreuve de langue vivante étrangère (durée deux heures, coefficient 2). L'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte exclusivement sur l'anglais. L'épreuve consiste en un exercice de version, éventuellement complété par un exercice d'expression en anglais, en réponse à une ou deux questions sur le texte.

2. Épreuves orales (leurs durées sont fixées par le jury) :

2.1 Épreuve orale relative aux activités physiques, sportives et artistiques (coefficient 5).

2.2 Épreuve orale de langue vivante étrangère (coefficient 2). L'épreuve orale de langue vivante étrangère porte exclusivement sur l'anglais. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en anglais d'intérêt général ou sportif.

3. Épreuves de pratique sportive :

3.1 Épreuve de pratique sportive obligatoire : Épreuve de sauvetage (coefficient 2)

3.2 Épreuve de pratique sportive de polyvalence (coefficient 3) : Le candidat choisit une activité physique sportive et artistique (APSA) parmi la liste suivante : gymnastique (sol), athlétisme (longueur et 400m), sport collectif (handball), combat (judo), raquette (badminton), activité physique de pleine nature (A.P.P.N. : escalade), activité physique d'expression (APEX : danse). Cette APSA devra être différente de celle choisie pour l'épreuve de pratique sportive d'option.

3.3 Épreuve de pratique sportive d'option (coefficient 4) : Le candidat choisit une APSA parmi la liste suivante : gymnastique (sol), athlétisme (longueur et 400m), sport collectif (handball), combat (judo), raquette (badminton), A.P.P.N. (escalade), APEX (danse). Cette APSA devra être différente de celle choisie pour l'épreuve de pratique sportive de polyvalence.

Article 4 - Le directeur de l'École normale supérieure de Cachan est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Fait à Paris, le 28 octobre 2009

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Patrick Hetzel

Informations générales

	nb de postes	nb d'inscrits	nb de présents	nb d'admissibles	Admissibilité nb de points (moyenne)	nb de classe	Admission nb de points (moyenne)	nb de postes pourvus	dernier appelé
2002	10	247	117	21	52.51 (5.25)	11	268.02 (8.65)	10	10 ^{ème}
2003	10	237	95	32	42.49 (4.25)	11	267.02 (8.61)	10	10 ^{ème}
2004	10	170	83	30	75.50 (7.55)	12	311.00(10.03)	10	10 ^{ème}
2005	9	191	157	30	126 (9.00)	12	352.00(11.00)	10	10 ^{ème}
2006	10	200	147	30	131 (9.36)	12	347.50(10.86)	11	11 ^{ème}
2007	10	153	106	32	126.52 (9.04)	14	340.50(10.64)	10	10 ^{ème}
2008	10	132	108	26	114.76 (8.20)	11	309.22 (9.66)	10	10 ^{ème}
2009	10	92	60	25	103.52 (7.39)	12	328.25(10.26)	11	11 ^{ème}
2010	10	88	68	28	108.00 (7.71)	10	347.00(10.84)	10	10 ^{ème}

Statistiques par épreuve

Admissibilité

Épreuve de Composition de Sciences de la Vie et de la Santé (SVS) et activité physique

Total candidats inscrits : 88

Note mini : 2.0

Candidats présents : 67

Note maxi : 12.50

Candidats absents : 21

Moyenne : 6.0 ± 2.33

Épreuve de Composition de Sciences Humaines et Sociales (SHS) et activité physique

Total candidats inscrits : 88

Note mini : 0

Candidats présents : 66

Note maxi : 14.50

Candidats absents : 22

Moyenne : 7.47 ± 3.08

Épreuve de Dissertation de Culture Générale en relation avec les activités physiques et sportives

Total candidats inscrits : 88

Note mini : 3.0

Candidats présents : 68

Note maxi : 17.0

Candidats absents : 20

Moyenne : 7.88 ± 3.10

Admission

Épreuve de sauvetage

Total de candidats : 28

Note mini : 4.50

Candidats présents : 27

Note maxi : 19.0

Candidats absents : 1

Moyenne : 12.80 ± 2.92

Épreuve APSA

Total de candidats : 28

Note mini : 1.0

Candidats présents : 27

Note maxi : 18.50

Candidats absents : 1

Moyenne : 10.4 ± 5.6

Épreuve d'athlétismeOption

Total de candidats : 11 Note mini : 4.0
 Candidats présents : 11 Note maxi : 12.0
 Candidats absents : 0 Moyenne : 8.32 ± 2.78

Polyvalence

Total de candidats : 7 Note mini : 0
 Candidats présents : 7 Note maxi : 13.50
 Candidats absents : 0 Moyenne : 8.07 ± 5.88

Épreuve de danseOption

Total de candidats : 1 Note mini : 15.0
 Candidats présents : 1 Note maxi : 15.0
 Candidats absents : 0 Moyenne : 15.0 ± 0

Polyvalence

Total de candidats : 0 Note mini : 0
 Candidats présents : 0 Note maxi : 0
 Candidats absents : 0 Moyenne : 0

Épreuve de badmintonOption

Total de candidats : 8 Note mini : 2.50
 Candidats présents : 7 Note maxi : 14.0
 Candidats absents : 1 Moyenne : 11.07 ± 3.98

Polyvalence

Total de candidats : 8 Note mini : 4.50
 Candidats présents : 8 Note maxi : 10.50
 Candidats absents : 0 Moyenne : 7.13 ± 1.96

Épreuve d'escaladeOption

Total de candidats : 2 Note mini : 16.50
 Candidats présents : 2 Note maxi : 17.0
 Candidats absents : 0 Moyenne : 16.75 ± 0.35

Polyvalence

Total de candidats : 5 Note mini : 4.50
 Candidats présents : 5 Note maxi : 10.50
 Candidats absents : 0 Moyenne : 7.0 ± 2.83

Épreuve de handballOption

Total de candidats : 2 Note mini : 12.0
 Candidats présents : 2 Note maxi : 15.50
 Candidats absents : 0 Moyenne : 13.75 ± 2.47

Polyvalence

Total de candidats : 6 Note mini : 6.50
 Candidats présents : 5 Note maxi : 11.0
 Candidats absents : 1 Moyenne : 9.10 ± 1.67

Épreuve de gymnastique au solOption

Total de candidats : 2 Note mini : 3.10
 Candidats présents : 2 Note maxi : 14.0
 Candidats absents : 0 Moyenne : 8.55 ± 7.71

Polyvalence

Total de candidats : 1 Note mini : 6.10
 Candidats présents : 1 Note maxi : 6.10
 Candidats absents : 0 Moyenne : 6.10 ± 0

Épreuve de judoOption

Total de candidats : 2 Note mini : 08.0
 Candidats présents : 2 Note maxi : 12.0
 Candidats absents : 0 Moyenne : 10.0 ± 2.83

Polyvalence

Total de candidats : 1 Note mini : 10
 Candidats présents : 1 Note maxi : 10
 Candidats absents : 0 Moyenne : 0

Épreuve de langueEpreuve écrite d'anglais

Total de candidats : 28 Note mini : 9.0
 Candidats présents : 27 Note maxi : 16.0
 Candidats absents : 1 Moyenne : 12.41 ± 1.82

Epreuve orale d'anglais

Total de candidats : 28 Note mini : 6.0
 Candidats présents : 27 Note maxi : 16.0
 Candidats absents : 1 Moyenne : 11.22 ± 2.52

LES RAPPORTS

Admissibilité

Composition de Sciences de la Vie (SV) et activité physique

Sujet 1 :

«Décrire précisément un protocole de mesure de la consommation maximale d'oxygène (VO_2max). Décrire l'évolution des paramètres cardiorespiratoires et métaboliques au cours du test, en expliquant les mécanismes de régulation mis en jeu»

Ce sujet comprenait deux parties inégales.

La première question "Décrire précisément un protocole de mesure de la consommation maximale d'oxygène" était la plus simple. Il s'agissait de décrire un protocole. L'aspect "très appliqué" nécessitait cependant d'être attentif à plusieurs points, tous méthodologiques. Tout d'abord, s'agissant de "mesure" et non d'estimation, la mesure des échanges respiratoires est indispensable. Les candidats n'ayant pas mentionné ce point n'ont donc pas décrit un "protocole de mesure" mais un protocole "permettant d'estimer". D'autre part, la détermination d'une "consommation maximale d'oxygène" est associée à plusieurs conditions, parmi lesquelles les notions : d'exercice général (mettant en jeu une masse musculaire la plus importante possible), d'intensité croissante, de durée optimale (permettant la mise en route des processus aérobie sans atteindre la fatigue), de critères permettant d'être certain d'avoir atteint $VO_2 max$, ... De nombreux candidats se sont contentés d'expliquer "comment faire" (ex.: placer des plots tous les 50 m). Répondre correctement à cette première question demandait donc d'abord de bien définir chaque terme pour ne pas répondre à une autre question que celle qui était posée.

La deuxième question "Décrire l'évolution des paramètres cardiorespiratoires et métaboliques au cours du test, en expliquant les mécanismes de régulation mis en jeu" correspondait à un sujet de synthèse. Elle demandait donc :

- De bien lire la question, pour la délimiter le plus précisément possible. Par exemple, dans la mesure où il s'agit d'un protocole d'intensité croissante, les paramètres physiologiques évoluent en fonction de l'intensité. Quelques candidats ont décrit l'évolution en fonction du temps. Comme pour la question précédente, la lecture du sujet est donc primordiale.
- De posséder les connaissances théoriques. La relation entre chaque paramètre et l'intensité d'exercice n'est pas la même pour tous les paramètres. Par exemple, le volume d'éjection systolique n'augmente pas linéairement avec l'intensité. La ventilation non plus (à tel point que la détermination des seuils fait même partie de ce type d'épreuve). Il s'agit là de connaissances que les candidats ne semblaient pas tous posséder. La

préparation de cette épreuve implique obligatoirement l'acquisition de connaissances.

- Une capacité de synthèse, pour mettre en perspective l'ensemble des paramètres et leurs évolutions respectives en faisant émerger les interactions.

Comme pour d'autres concours, la réussite à cet écrit nécessite de la part du candidat qu'il possède les connaissances théoriques dans le domaine de la physiologie de l'exercice, qu'il soit capable d'articuler ses connaissances et de les organiser en fonction du contexte imposé par la question posée. Il s'agit d'une véritable compétence, qui s'acquière par l'entraînement à ce type de sujet.

Sujet 2 :

«Un équilibre maîtrisé semble essentiel dans les activités physiques et sportives. Présentez les récepteurs et expliquez les mécanismes neurophysiologiques qui interviennent dans la maîtrise de l'équilibre»

1. Contenus attendus en rapport avec le sujet

Le positionnement du sujet s'inscrit bien dans le programme «Sciences de la vie et activité physique : Le mouvement, de l'élaboration de la commande à l'exécution». Il concerne principalement les sous-thèmes : Anatomie et physiologie du système nerveux central et physiologie de la posture et de l'équilibre. Le sujet prenait position : «*Un équilibre maîtrisé semble essentiel dans les activités physiques et sportives*», invitant le candidat à démontrer et à argumenter et non à réfuter la proposition.

Une bonne copie devait articuler les éléments suivants (pas obligatoirement dans cet ordre) :

1.1. Un débat argumenté sur l'affirmation introductive du sujet : «Un équilibre maîtrisé semble essentiel dans les activités physiques et sportives». Très peu de copies se sont véritablement appuyées sur les APS. Au mieux, les candidats ont cité des APS dans lesquelles la maîtrise de l'équilibre était importante mais sans toute fois argumenter avec des connaissances issues de la psycho-physiologie et des neurosciences. A l'inverse la plupart des copies apportaient des connaissances mais sans les mettre en relation avec l'enjeu de formation d'une APS.

1.2. Une présentation/définition générale des mots clés essentiels du sujet : «Equilibre, récepteurs, mécanismes neurophysiologiques».

1.3. Un approfondissement de la notion d'équilibre :

- Définition de la notion d'équilibre chez l'homme : «*Aptitude de l'homme à maintenir dans une position contrôlée, à l'aide de mouvements compensatoires, son propre corps, un autre corps ou des objets, dans une position stable*»

- Distinction entre les équilibres statique et dynamique

- Distinction entre l'équilibre et l'équilibration (maintien ou réaction rééquilibratrice pour éviter ou récupérer un déséquilibre)
- Relation équilibre, tonus et posture

• Distinction entre l'équilibration ordinaire (marcher, courir, descendre les escaliers...) et l'équilibration «*de luxe*» ou «*spécialisée*» (appui tendu renversé, faire du ski, nager...); Evoquer ce qu'est une tâche supra-posturale et indiquer que la posture peut être perturbée par une activité annexe des autres parties du corps ; par ex : la posture en position verticale spontanée est différente d'une tâche de posture lorsqu'une gymnaste doit tenir un équilibre sur une poutre ou lorsqu'un jongleur jongle à 5 balles. Dans ces derniers cas, la tâche supra-posturale de jonglage ou d'équilibration modifie la posture spontanée. On pouvait évoquer les travaux sur la coordination inter-segmentaire de Bardy et al. (2002) lors d'une tâche de régulation posturale.

1.4. Un rappel sur les récepteurs de l'équilibre :

a – Principaux récepteurs non spécialisés chargés du contrôle de l'équilibre :

- Cerveau, cervelet, tronc cérébral
- Moelle épinière
- Œil (vision centrale et périphérique)
- Muscles (cou, tronc, membres)
- Articulation (cou, tronc, membres)
- Plante des pieds

b - Récepteurs spécialisés : l'appareil vestibulaire

- Situation dans le rocher de l'os temporal
- Relation dans l'oreille interne avec les mécanismes de l'audition :
 - Système maculaire (utricle, saccule)
 - Système ampulaire (3 canaux semi-circulaires)

La plupart des copies ont abordé ces connaissances de l'appareil vestibulaire. Par contre, concernant les autres récepteurs non spécialisés chargés du contrôle de l'équilibre, les candidats ont généralement fait un étalage de connaissances sur la contraction musculaire, les différentes aires du cerveau, le traitement de l'information. Toutes ces connaissances étant peu contextualisées dans 70% des cas.

1.5. Un rappel des mécanismes physiologiques (principalement des récepteurs spécialisés) :

a - Mécanisme statique (précis mais lent) du système maculaire :

- Notion de «*fil à plomb*» (récepteur vertical) pour l'utricle
- Notion de «*niveau de maçon*» (récepteur horizontal) pour le saccule

b - Mécanisme dynamique (flou mais rapide) du système ampulaire : 3 canaux semi-circulaires dans les 3 plans de l'espace :

- Notion d'ampoule
- Notion de crête gélatineuse
- Notion de mouvement de l'endolymphe
- Notion de cellules ciliées réceptrices

c - Complémentarité des modes statiques et dynamiques de sollicitation et d'information vestibulaire

d - Complémentarité des sollicitations vestibulaires et visuelles (notion de réflexe visuo-vestibulaire)

e - Complémentarité des sollicitations vestibulaires et proprioceptives musculaires (croisé des informations du vestibule et des muscles du cou). Notion de réflexe et de redressement.

50% des copies ont fait la relation entre proprioception et exteroception.

1.6. Une véritable problématique d'articulation du sujet dans son orientation «*équilibre maîtrisé*» d'une part avec l'objectif du concours «*Activité Physique et Sportive*» d'autre part. Le candidat était donc invité à dépasser ce qu'on a appelé auparavant l'équilibre «*ordinaire*» pour débattre de «*l'équilibre spécialisé*», c'est-à-dire dans le cadre des APS. L'intitulé du sujet «*Un équilibre maîtrisé semble essentiel dans les activités physiques et sportives*» favorisait cette articulation, mais du coup imposait une réflexion autour de celle-ci.

1.7. Une argumentation élaborée qui montre (ou mieux démontre) qu'à la différence de certaines espèces phylogénétiquement peu élaborées, l'enfant n'est pas définitivement équipé des dispositifs de contrôle de l'équilibre. De ce fait, des sollicitations sensori-motrices qu'on peut retrouver dans les situations sportives contribuent au développement de la maîtrise de l'équilibre.

1.8. Une démonstration de prise de distance faisant apparaître les limites du sujet. En effet, l'équilibre reste par nature également lié à des caractéristiques héritées, dans le sens où même si une grande part de l'équilibre est susceptible d'apprentissage (notion de capacité), une part non négligeable correspond à une aptitude plus ou moins déterminée. Le candidat est aussi invité à réfléchir sur les divergences entre l'approche cognitive et dynamique du contrôle moteur, car pour ces deux approches, la maîtrise de l'équilibre ne réfère pas aux mêmes mécanismes. Une seule copie est allée jusqu'à traiter les différents courants du contrôle moteur abordant les mécanismes de régulation de l'équilibre.

2. Forme de rédaction de la copie

Les qualités de la rédaction devaient répondre aux critères suivants :

1.1. Apport de connaissances :

- Intérêt du sujet : Respect des dimensions du sujet ; susciter l'intérêt.
- Apport réel d'informations : Construction de la démonstration ; force des arguments ; réponses concrètes apportées.
- Maîtrise des connaissances : Maîtrise des concepts et idées ; connaissances exigibles/connaissances approfondies ; pertinence des choix ; références bibliographiques utilisées.

- Projet personnel/Originalité : Originalité, réalisme, liaison théorie-pratique, pertinence des exemples, notamment à travers le(s) activité(s) physique(s) et sportive(s) utilisée(s).
- Réponses apportées : Aptitude à problématiser les questions posées ; mobilisation des connaissances référencées ; propositions de solutions adaptées ; prises de position.

1.2. Forme de la rédaction :

- Structuration de la rédaction : Plan, problématique, transitions, équilibre des parties, ouvertures et limites.
- Expression écrite : Orthographe, syntaxe, lisibilité, présentation, mise en page.

Composition de sciences humaines et sociales et activité physique

Sujet 1

«Analysez l'évolution des rapports entre le sport et les médias depuis la fin du XIX^e siècle»

1. Attendus du sujet

Le sujet proposé cette année invitait les candidats à une lecture dialectique des relations entre deux grands champs, celui du sport et celui des médias, sur un temps relativement long couvrant plus d'un siècle. Les deux concepts centraux devaient être précisés. Celui de sport pouvait, au regard du sujet, être abordé d'une manière plus ou moins large, des pratiques fédérales dans leur diversité présentes dans les revues spécialisées jusqu'aux compétitions internationales saturant le discours journalistique des grands titres ou de la télévision. Des médias eux-mêmes, il était attendu que le candidat en dresse au minimum une typologie, afin d'identifier les grandes formes auxquelles le sujet renvoie, quitte à n'en traiter qu'une partie dans le corps du devoir : presse écrite (généraliste, sportive ou fédérale par exemple), radio, télévision, Internet. Ces quatre types de médias offraient d'ailleurs une voie de périodisation intéressante, les relations entre sport et médias étant en effet davantage dominées par la presse écrite entre la fin du XIX^e siècle et les années 1960, la radio des années 1930 aux années 1970, la télévision des années 1970 à nos jours et Internet depuis la dernière décennie.

Il convenait aussi d'analyser les rapports entre sport et médias dans leur dialectique, c'est-à-dire dans la manière dont chacun a pu, en fonction des conjonctures, impacter l'autre. De là de nombreux processus à creuser et illustrer, qui laissaient aux candidats de bonnes opportunités pour faire à la fois preuve de culture et d'originalité. Il était souhaitable, par exemple, de montrer que les médias ont été aux origines du développement du sport (turf, cyclisme, traversées de ville à la nage, etc.) à la fin du XIX^e siècle et à la Belle Époque, qu'ils ont facilité la démocratisation de sa pratique et ont largement contribué à en faire un phénomène de masse, ou encore que les contraintes proprement médiatiques continuent de peser sur les choix réglementaires des différentes

disciplines ou des événements sportifs (tie-break, etc.). De l'autre côté, il était tout aussi pertinent de mettre en évidence combien le sport avait influencé les médias, en permettant par exemple la création de journaux spécialisés ou en insérant en nombre toujours plus important des programmes sportifs dans les pages quotidiennes ou hebdomadaires des médias.

Enfin, le sujet invitait à rendre compte des résultats de cette rencontre entre sport et médias en ouvrant sur des perspectives plus larges. Evoquons-en quelques-unes, non exhaustives. La dimension économique méritait ainsi des développements car la présence dans les médias s'impose historiquement pour de nombreux sports comme un moyen de leur survie. La dimension politique offrait aussi une piste intéressante avec, par exemple, l'analyse de la manière dont se combinent historiquement instrumentalisation du sport et manipulation des médias. Les travaux sur la comparaison des couvertures médiatiques d'événements sportifs en fonction de la coloration politique du journal ou de son appartenance nationale pouvaient ici être largement utilisés. Le discours journalistique pouvait enfin être analysé en tant que tel. Le rôle qu'il joue dans l'invention du héros sportif, les formes multiples de dramatisation de l'épopée sportive qu'il convoque, sa contribution à l'imaginaire collectif, voire à la construction des identités, sa capacité à conforter les stéréotypes dominants (champions blancs plutôt que championnes noires, etc.) pouvaient, tour à tour, être évoqués.

2. Remarques sur les productions des candidats

- Structuration : Les devoirs sont généralement construits, introduit et conclus. La qualité des introductions, les unes confuses et trop générales, les autres pertinentes et incitatives, est discriminante dans l'évaluation.
- Périodisation : Certains candidats n'ont pas perçu que sports et médias étaient intimement liés depuis les origines du sport et ont donc construit leur devoir en occultant par exemple la période d'avant Première Guerre mondiale. D'autres ont fait preuve d'anachronismes rédhibitoires : télévision au début du siècle, etc. De tels choix, fondés sur des erreurs historiques, ne permettaient pas d'accéder à la moyenne.
- Problématisation : Si un groupe de candidats s'est contenté de relever de manière plus ou moins factuelle la présence du sport dans les médias, d'autres ont su travailler le sujet en analysant en complément les effets des médias sur le sport.
- Connaissances : La capacité à argumenter en illustrant des processus par des connaissances précises est un élément essentiel de discrimination. Les meilleurs candidats sont ceux qui «*tiennent*» leur démonstration sur plusieurs périodes tout en explicitant les limites de leurs analyses
- Références : Les correcteurs regrettent que les références explicites, maîtrisées et utiles soient encore trop rares dans les devoirs.
- Écriture : Les devoirs sont généralement bien écrits.

Conclusion

Lors de leur préparation, les candidats sont invités à s'approprier les connaissances développées dans les différents cours de sciences sociales (histoire, sociologie, droit, philosophie...) et à ne pas se cantonner à un seul champ. Les connaissances mobilisables doivent aussi couvrir la totalité de la période à traiter. Il est enfin souhaitable d'intégrer les apports de quelques auteurs significatifs et d'appuyer les démonstrations sur des éléments factuels et théoriques. Les candidats sont invités à se tenir informés des travaux actuels.

Sujet 2

«Dans quelle mesure le groupe sportif permet-il à l'individu de se protéger dans des situations de comparaison sociale pouvant être perçues comme «menaçantes» pour son estime de soi ? »

1. Le sujet dans le contexte du concours

Le sujet est le deuxième de l'épreuve d'admissibilité en Sciences Humaines et Sociales (SHS). Le jury tient à rappeler que l'épreuve s'inscrit dans une logique définie, à la fois par les attendus du concours et par l'organisation particulière de l'épreuve.

Les attendus.

«Éléments de sciences humaines : Développement et apprentissages moteurs et décisionnels : théories, lois, modèle ; Motivation émotions, personnalité et leur importance dans la pratique sportive ; Dynamique des groupes et sport».

On peut rappeler également que : *«Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission porte sur les contenus de formation «fondamentaux dispensés au cours des deux premières années d'université en STAPS»*

À cet égard, s'il ne peut être exigé des candidat(e)s de connaître de manière parfaite l'ensemble des domaines évoqués, mais on doit pouvoir s'attendre à ce que ceux-ci puissent au moins définir les principaux concepts d'un sujet, appuyer ces définitions sur des références bibliographiques précises et connaître les principales théories et auteurs s'y référant.

L'organisation du concours.

Les épreuves en SHS étant au nombre de deux à traiter dans les 4 heures imparties par le règlement du concours. Il faut donc être capable d'organiser ses écrits de manière à pouvoir suffisamment développer sa réflexion sur les deux écrits.

2. Analyse du sujet

Le sujet comportait un certain nombre de concepts qu'il s'agissait bien entendu de définir avant d'entamer le traitement du sujet (i.e., groupe sportif, comparaison sociale, menace, estime de soi). Néanmoins, la principale opposition caractérisant le sujet était bien évidemment celle présente entre *«le groupe sportif»* et *«l'individu»*. La deuxième opposition était sous-tendue par

l'expression «*dans quelle mesure*», celle-ci supposant que certains effets antinomiques pouvaient être mis en évidence quant à l'effet du «*groupe sportif*» sur l'estime de soi de l'individu (i.e., parfois «*positifs*», ou parfois «*négatifs*»).

Il était attendu que les candidat(e)s fassent donc «*travailler*» le sujet à partir de cette double opposition. Cependant, la plupart du temps, ce travail s'est tout simplement limité à l'organisation du devoir selon deux parties (i.e., première partie : les effets «*positifs*» ; deuxième partie : les effets «*négatifs*»).

Également, l'analyse des termes du sujet, en particulier le terme «*d'estime de soi*» aurait du permettre d'articuler clairement le sujet autour de perspectives «*motivationnelles*» et de mécanismes visant à la protection de celle-ci.

Certaines approches théoriques telles celles de la Théorie de l'Identité Sociale (Tajfel et Turner, 1986) auraient pu parfaitement convenir comme trame de fond pour traiter le sujet.

Le concept d'identité, grossièrement entendu est assimilable à «*ce qui me fait être moi-même*». Il s'applique à divers objets sociaux tels que des pays, des groupes, des objets, des personnes. L'usage de cette notion n'est guère ancien et semble associé à la valorisation croissante de la liberté individuelle associée à la poussée de l'individualisme dans nos sociétés.

Il apparaît également que ce thème majeur dans la société et dans les recherches en sciences humaines de ces 50 dernières années s'inscrit dans l'opposition qui, depuis la fin du 19^{ème} siècle, oppose déterminisme social et parcours individuel au sein de diverses disciplines scientifiques. Ce débat entre nature (déterminisme biologique et individuel) et culture (déterminants externes) dans l'explication des conduites humaines est réactivé de manière récurrente. Mais ce n'est pas la seule opposition qui traverse la problématique de l'identité. Par exemple, la notion d'identité porte à la fois la notion de similitude, de ressemblance (e.g., «*identique comme deux gouttes d'eau*») et de différenciation, d'individuation (distinction «*moi-autrui*», être soi suppose que nous ne sommes pas les autres).

En psychologie sociale, l'identité a surtout été analysée sous l'angle de l'élaboration d'une différence issue de la relation entre l'individu et ses groupes d'appartenance (e.g., Lorenzi-Cioldi et Doise, 1994). Depuis le début des années 1970, des propositions théoriques sont avancées pour donner de nouvelles explications concernant le fait que l'individu est certes un acteur partiellement déterminé par des conditions extérieures, mais également capable de créer et d'utiliser une certaine marge d'autonomie individuelle et sociale. Plutôt que de vouloir distinguer ce qui est du pôle de la nature et du pôle de la culture, il semble que les chercheurs s'orientent davantage vers l'étude de leur rapport, moins en termes de primauté d'un pôle sur l'autre qu'en termes d'alternance de cette primauté tout au long de l'histoire individuelle du sujet ou bien de l'histoire des groupes sociaux auxquels il appartient. Il apparaît donc que, dans cette perspective, l'étude de l'identité humaine relève d'une construction interactive entre identité personnelle et identité sociale.

La très grande majorité des travaux relatifs à cette question se sont appuyés sur ceux initiés des psychologues sociaux tels que Festinger (1954), Allport (1954) ou Sheriff (1961) qui portaient sur la comparaison sociale, sur la discrimination

ou conflits intergroupes.

Toutes ces considérations ont poussé Tajfel, dès la fin des années 1970, à proposer une explication à la fois cognitive et motivationnelle aux mécanismes présidant à cette construction interactive : la Théorie de l'Identité Sociale (TIS). Selon cette théorie, il serait fondamental pour l'individu de vouloir maintenir ou atteindre une identité positive en tant que membre de son propre groupe. S'il ne le peut pas, il adoptera un certain nombre de stratégies individuelles ou collectives permettant d'arriver à une identité positive. Dans le but de maintenir une estime de soi personnelle ou collective élevée, l'identification au groupe joue alors, dans le cas précis où le statut du groupe d'appartenance est dévalorisé (par exemple, en cas de défaite sportive), le rôle de variable modulatrice dans les perceptions d'homogénéité (en d'autres termes, si pour vous l'appartenance au groupe est importante, vous serez affecté si son «*image*» est dévalorisée, et beaucoup moins si, pour vous, appartenir à ce groupe revêt une moindre importance).

Cette interprétation s'appuie, de fait, sur les propositions formulées par Tajfel et Turner (1986). Si l'établissement d'une «*identité sociale*» (entendue comme : «*cette partie du concept de soi d'un individu liée à «[...] la connaissance de son appartenance à certains groupes sociaux et à la signification émotionnelle et évaluative qui résulte de cette appartenance*» ; Tajfel, 1972, p. 292) se fait à la suite de processus (socio)cognitifs de catégorisation (ici la catégorisation est imposée par la compétition sportive), c'est à la suite de comparaisons sociales (Festinger, 1954) favorables au groupe d'appartenance sur les dimensions valorisées dans un contexte intergroupe donné que se fait l'accès (et le maintien) à une identité sociale positive. Ainsi, les membres le plus faiblement identifiés à leur groupe pourraient, sur la base de stratégies individuelles, tenter de délaisser leur groupe d'appartenance (en sport, les changements de clubs ou d'équipes sont fréquents après des saisons sportives désastreuses) ou bien tenter de se comparer avec des membres de l'endogroupe jugés plus faible qu'eux. Mais pour cela, il faut bien que, dans un premier temps, le jugement d'homogénéité (permettant ainsi les comparaisons interpersonnelles) de son propre groupe soit abaissé, car au niveau interindividuel, un point central des approches s'appuyant sur la théorie de la comparaison sociale (Festinger, 1954) est que les personnes s'évaluent en se comparant avec les autres. En général, les individus préfèrent utiliser des comparaisons avec des personnes moins bonnes qu'elles-mêmes, plutôt qu'avec des personnes meilleures (on parle de comparaisons sociales ascendantes, ou descendantes, ou latérales).

Parmi les effets les plus avérés de la comparaison sociale, mais allant contre le «*bon sens*» du psychologue naïf, nous trouvons celui qui est décrit sous le terme «*d'Effet Gros Poisson-Petit Bassin*» (*Big Fish Little Pond Effect* ; BFLPE) ou encore «*d'Effet Grenouille dans la Mare*» (*Frog Pond Effect* ; FPE). Initialement mis en évidence par Davis (1961), le FPE ou BFLPE se réfèrent à l'effet paradoxal maintes fois décrit consistant à constater que les étudiants appartenant aux écoles les plus prestigieuses rapportent de mesures de concepts de soi académiques moins élevés que ceux d'étudiants de même niveau mais appartenant à des écoles moins prestigieuses. La permanence et la force de cet effet ont été maintes fois rapportées quels que soient les systèmes éducatifs, les populations ou les cultures étudiés. Classiquement cet effet est opérationnalisé à deux niveaux : (1) le niveau individuel en observant une relation positive entre le niveau d'accomplissement individuel et les perceptions de soi liées au domaine académique, et (2) le niveau du groupe en observant une relation négative entre

le niveau d'accomplissement du groupe de référence (i.e., la classe ou l'école) et les perceptions de soi liées au domaine académique quand le niveau d'accomplissement individuel est. Récemment, de nombreux travaux, y compris (et surtout) de chercheurs français, ont mis en évidence l'existence et la force de cet effet dans le domaine particulier de l'Éducation Physique et Sportive et ou du sport. On peut en effet en présumer l'effet, par exemple, dans le cas où les jeunes sportifs(ves) sont regroupés dans des structures type «*pôles sportifs*».

Le paradoxe ne réside pas dans le fait que les individus ont de plus ou moins bonnes perceptions de soi après des comparaisons favorables ou non-favorables avec des pairs appartenant à leur groupe, mais bien plus parce que les effets de cette comparaison sociale surviennent dans des circonstances pour lesquelles un effet particulier de la performance ou du statut du groupe était espéré. Ainsi, par exemple, les élèves qui ont de bonnes performances au regard des autres membres de leur groupe s'évalueront positivement, même si la performance du groupe n'est pas bonne ; et les élèves qui ont de mauvaises performances par rapport aux autres membres de leur groupe s'évalueront négativement même si la performance de leur groupe est évaluée positivement. Ces résultats, assez paradoxaux en apparence, peuvent être expliqués si on tient compte du fait que selon la TIS (Tajfel et Turner, 1986) l'estime de soi est influencée à la fois par l'identité personnelle du sujet (i.e., les croyances relatives à ses traits de personnalité, ses aptitudes,...), mais également par son identité sociale (i.e., les croyances ou valeurs associées au groupe social considéré et au fait d'être un membre de ce groupe). Il faut donc, pour que les personnes aient des perceptions de soi positives qu'ils aient à la fois le sentiment d'appartenir à un groupe socialement valorisé, mais également qu'ils possèdent des caractéristiques prototypiques de ce groupe sur la dimension sociale considérée. En d'autres termes, si le fait d'être sélectionné pour appartenir à un groupe (sportif) de bon niveau est valorisant, il faut également que le sportif pense posséder un haut niveau d'aptitude ou de compétences justifiant le fait qu'ils appartiennent à ce groupe. En réalité le BFLPE doit être considéré comme un effet conjoint de la comparaison sociale et de l'assimilation au groupe.

3. Remarques sur les productions des candidat(e)s

Il s'agit ici de rapporter de la qualité générale des dissertations proposées par les candidat(e)s.

En premier lieu, il est à noter qu'un effort fut fait quant à lisibilité des copies. Celui-ci fut apprécié par le jury. Néanmoins, cet effort n'a pu suffire à pallier d'autres manques constatés dans la très grande majorité des productions, à savoir :

- Une faiblesse générale dans la maîtrise de l'orthographe. Certain(e)s candidat(e)s sont tout particulièrement en délicatesse avec les règles d'accord en genre et en nombre des adjectifs et des participes passés.
- Un manque caractérisé de références scientifiques venant à l'appui de la démonstration tentée par le (la) candidat(e). Si quelques auteurs sont cités, ils le sont de manière souvent approximative, sans référencement (année, titre de l'ouvrage,...) «*à minima*».

- Si beaucoup de copies ont tenté d'articuler, questionnement, problématique et annonce d'un plan, une faiblesse assez importante dans la plupart des copies réside dans le peu d'attention portée à l'enchaînement des idées et différentes parties constituant le devoir. Ainsi, les parties se terminaient brutalement sans qu'aucune transition n'amène la suivante. La nécessaire maîtrise des règles de la dissertation pour ce type de concours a de nombreuses fois été soulignée par les rapports des années antérieures. Il n'est donc nul besoin d'y revenir de manière plus détaillée. Les lecteurs et lectrices voudront bien s'y reporter pour plus de détails.
- Une absence d'attention portée à la qualité de la conclusion. Rappelons ici que celle-ci doit être construite en évoquant la problématique, les principaux points de la démonstration proposée au regard de celle-ci, mais également permettre d'ouvrir à d'autres questionnements à partir de limites et/ou de connaissances qui n'auraient pas été abordées dans le corps du devoir.

Deuxièmement, encore une fois, beaucoup de copies ne tiennent pas compte du sujet. En effet, il apparaît, à la lecture de celles-ci que :

- Des stratégies de groupe (ou de centre de préparation) avec les mêmes quelques références scientifiques (bien souvent hors contexte) donnant au lecteur une impression de «*déjà vu*» ou «*déjà lu*».
- Des stratégies plus personnelles visant à dérouler l'ensemble des connaissances que le (la) candidat(e) possède, sans qu'il ne soit tenu compte du contexte du sujet. L'impression laissée est que, quel que soit le sujet, de toute façon ces mêmes connaissances auraient été évoquées à partir d'une problématique «*passe-partout*».

Au final, les copies peuvent être classées selon la grille suivante :

- Notes de 0 à 3 : Il s'agit ici de copies blanches (pour les notes de 0) et de copies hors sujet et/ou étayées par des banalités. Le déroulement de la copie se fait de manière linéaire sans même le cadre d'une problématique, même simpliste.
- Notes de 3 à 6 : Le (la) candidat(e) s'est engagé dans une démarche linéaire et descriptive de connaissances préétablies sans grand rapport avec le sujet, en tentant de respecter une construction problématisée.
- Notes de 7 à 11 : Ce niveau se caractérisait par des copies au questionnement et à la problématique claire et éventuellement pertinente, mais une démonstration peu étayée par des connaissances avérées. Un début de «*mise en tension*» des termes du sujet était envisagé.
- Notes supérieures à 11 : La mise en tension (et donc de discussion) des éléments du sujet était réalisée. Quelques propositions argumentées étaient avancées. Néanmoins, même les meilleures copies n'ont traité que partiellement l'articulation entre le niveau individuel et le niveau social de l'identité du sujet.

4. Quelques conseils pour la préparation de l'épreuve

Nous pensons qu'il n'est pas inutile de rappeler que les meilleures copies sont celles qui sont écrites :

- En maîtrisant les règles de la syntaxe et de l'orthographe
- En maîtrisant les formes élémentaires de la dissertation : plan, questionnement, problématique, articulation des parties, conclusion (nous attirons particulièrement l'attention sur la qualité de la construction de cette dernière).
- En proposant des connaissances référencées à l'appui de leur démonstration, mais également en trouvant des exemples particulièrement illustratifs à leur propos.

Néanmoins, ce ne sont pas les copies qui multiplient à l'envi les références et les exemples qui sont nécessairement les mieux notées. En particulier lorsque la réflexion proposée est certes appuyée sur d'assez nombreuses connaissances, mais hors de toute structure, et de questionnement pertinent et cohérent. L'analyse du sujet reste primordiale et nous invitons donc les candidat(e)s à développer une ingénierie méthodologique permettant de traiter correctement les sujets plutôt qu'à procéder par empilement linéaire des connaissances.

Dissertation de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives

Sujet

«*Tout en conservant la devise «Citius Altius Fortius», le mouvement olympique fonde actuellement la promotion du sport sur les valeurs d'excellence, d'amitié et de respect. Quel regard peut-on porter sur ce choix et cela est-il de nature à faire évoluer la place et le rôle du sport dans l'éducation ?*»

La correction de ce sujet a fait ressortir quelques éléments importants, tant du point de vue du fond que de la forme.

Cette épreuve évalue la capacité des candidats à suivre avec réussite le cursus proposé et ce du point de vue de la culture générale nécessaire. Par conséquent, au-delà du traitement spécifique du sujet proposé, il est attendu un certain nombre d'acquis du point de vue culturel, philosophique ou scientifique. Il est également attendu que les candidats disposent d'une compétence méthodologique indispensable.

Sur ce point, la session 2010 n'a pas montré une culture étendue dans le domaine considéré, pourtant large, allant de l'éducation à l'Olympisme en passant par le sport. Pour indication, seuls quelques candidats ont bien attribué la devise à son auteur, Didon. De façon plus inquiétante, les problématiques de l'éducation au sens général, n'ont pas été exposées, et souvent peu interrogées alors que le sujet les y incitait fortement. Les questions d'excellence ou encore

celles des valeurs transmises auraient dû ouvrir quelques pistes, y compris pour ceux ou celles qui ne disposaient pas d'une culture de l'Olympisme.

Donc de ce point de vue, les copies n'ont souvent pas permis d'éclairer la dimension culturelle. Il faut de plus souligner que l'exercice de la culture générale ne peut s'exempter de la référence. Il n'est pas un discours narratif ou anecdotique, il est la recherche argumentée d'une dimension large vis-à-vis d'un sujet. En ce sens, trop peu de candidats appuient réellement leur discours sur des références bibliographiques. Les anecdotes issues de la narration des Jeux Olympiques sont difficilement admises comme argumentaire.

Le second aspect marquant est la fréquente restriction des propos et des recherches à la question de l'Education physique et sportive. Si celle-ci reste un élément important de l'analyse, elle ne peut servir de refuge à l'absence de toute autre réflexion. Les correcteurs ont ainsi eu l'impression désagréable d'une tentative de formatage ou de restriction d'un sujet qui visait à l'inverse à porter la réflexion à l'extérieur, voire à l'amont de la question de l'Education physique et sportive. Nous sommes peut être là dans une représentation qu'il conviendrait de repositionner.

Du point de vue méthodologique, la facture des copies reste assez homogène. La structuration des réponses est correcte et ce n'est donc pas sur ce point que les différences se sont majoritairement effectuées entre les candidats. Nous pouvons néanmoins relever que trop de candidats omettent certainement une lecture attentive du sujet et donc ne retiennent pas la nécessité de l'analyse de certains mots clés importants. C'est ainsi que la question des valeurs a été omise assez souvent, ou bien mobilisée sans définition. C'est également la raison pour laquelle les candidats n'ont quasiment jamais distingué les termes de place et de rôle du sport alors que le sujet le demandait. Cet aspect a donc été discriminant.

Nous pouvons donc conseiller aux futurs candidats de réellement engager une réflexion de culture générale pour répondre à la question posée, sans l'orienter ou la restreindre directement à l'éducation physique et sportive. Les très bonnes copies satisfont toujours à ce critère.

Nous conseillons également aux candidats, dont nous acceptons a priori leur manque de culture sur ces sujets à leur stade de formation, de prendre en compte l'ensemble des aspects du sujet. Celui-ci ménage toujours des ouvertures vers une culture générale et ouvre ainsi à tous la possibilité de démontrer ce qui est recherché, c'est-à-dire une ouverture d'esprit, une curiosité qui sont le gage d'un profit important des enseignements qui leur seront apportés.

Admission

1-Langue vivante étrangère : Anglais

Epreuve écrite

Le sujet :

Le texte était tiré du journal Britannique «The Times» daté du 19 décembre 2009. Il a porté sur une analyse journalistique des cinq meilleurs événements sportifs de la dernière décennie et l'extrait en question s'intitule «N°5 : 2008 Rafael Nadal's Wimbledon Victory over Rodger Federer».

Afin de réussir cet exercice de version - un exercice très difficile qui mérite une préparation spécifique - il fallait être vigilant sur plusieurs niveaux et ce car le texte comportait des «*pièges*» de subtilités axés non seulement autour de la maîtrise de la forme grammaticale et lexicale mais aussi autour du style et de l'énergie dégagée par l'auteur.

En corrigeant cette traduction, il convient de souligner que l'examineur recherchait la bonne traduction de phrases comme par exemple :

- For sustained drama and intolerable tension
- The gloom of late evening – dans son context
- Incandescent brilliance
- Dazzle
- To turn the tables

Il cherchait également une maîtrise du passé simple, la bonne traduction du "*present parfait*" et enfin du style : un style qui reflétait l'énergie, la passion et l'exaltation du texte.

Dans l'ensemble les candidats ont bien réussi l'exercice. Les erreurs qui reviennent systématiquement sont celles de contresens, de non-sens et d'incohérence. La traduction du titre a parfois été mal maîtrisée, ce qui apportait une très mauvaise impression.

Epreuve orale

Les sujets :

Les textes étaient tirés de journaux et magazines sportifs tels que : The Guardian, The Times (UK), The New York Times, The Irish times, Newsweek and The Economist. Ces textes portaient sur des thématiques

variées axées autour de l'actualité sportive dans le monde entier (par exemple : Le french open Roland Garros et les techniques de musculation des meilleurs joueurs, les sportifs de haut niveau et leur départ en retraite, la coupe du monde et «player swopping between countries», les réseaux sociaux et leur influence dans les classements des meilleurs joueurs et le changement dans les pratiques du dopage dans le milieu sportif).

D'ors et déjà il est important de souligner que l'ensemble des candidats, malgré parfois des moyens linguistiques limités, ont fait de gros efforts pour s'exprimer et faire passer leur message. Malheureusement la note donnée ne peut pas faire abstraction de la forme et il est difficile de juger certaines prestations sur le fond quand la langue de communication est trop insuffisante : une grammaire mal maîtrisée accompagnée d'un lexique très limité ou déformé ne permettent pas de bien évaluer la pensée et la structuration du raisonnement.

Pour la forme, de nombreux candidats ne maîtrisent pas les adjectifs «*interested*» et «*interesting*» ainsi certaines erreurs reviennent très souvent : "*I'm interesting in this...*", "*...would interest be in...*", "*I think it's interested*".

Par ailleurs, on retrouve les fautes grammaticales habituelles et des variantes :

- La confusion des pronoms relatifs : *who, which (the camp who..)*
- Les «s» oubliés à la fin de la troisième personne + syntaxe (*he don't*)
- L'emploi de «make» et de «do» (*to make research for education*)
- Le possessif (l'emploi de "her" en faisant référence à un homme)
- L'emploi des prépositions

Globalement le champ lexical du domaine de sportif est bien maîtrisé.

Côté prononciation citons quelques erreurs fréquentes : *idea, eye, about, title, kite, child...*

Il convient à ce stade d'apporter des consignes pour des candidats futurs et ce afin de mieux préparer l'épreuve.

Rappelons que l'interrogation se déroule en trois, voire en quatre temps. Dans un premier temps, il est demandé au candidat de lire un paragraphe du texte (il faut se préparer à cet exercice pour savoir notamment lire dates et chiffres : peu de candidats savent lire les décimaux et les années). Ensuite, le candidat procède au compte rendu structuré de l'article - pas plus de cinq minutes - et dont l'objectif est de montrer que le texte est compris puisque que le candidat est capable d'en restituer l'essentiel avec ses propres mots. La troisième partie de l'épreuve porte sur le commentaire de texte, organisé autour d'une problématique dégagée à partir du texte ou articulé autour de quelques points d'intérêt. Idéalement, le candidat assure ici 10 minutes de temps de parole autonome, ce qui lui laisse environ cinq minutes pour les questions et les réponses qui viendront en quatrième et dernière partie.

Pour conclure, il faut rappeler une évidence : cette épreuve est orale et les candidats qui lisent leurs notes se pénalisent fortement.

2-Épreuve d'oral APSA

Déroulement de l'épreuve

Le candidat choisit deux enveloppes sur les huit qui lui sont anonymement proposées. Chaque enveloppe correspond à une famille d'APSA. L'APSA tirée au sort par le candidat ne pourra pas être de la même famille d'APSA que celles choisies en option et en polyvalence. Le candidat sélectionne ensuite une enveloppe (une famille d'APSA) sur les deux choisies initialement. Dans l'enveloppe choisie figure un certain nombre de questions. Le candidat en tire deux au hasard. Après lecture des deux questions, il choisit d'en conserver une (Les deux questions tirées au hasard sont ensuite retirées du circuit). Il a ensuite trente minutes de préparation. Enfin, il est appelé pour quarante-cinq minutes d'oral avec deux membres du jury. Ces quarante-cinq minutes d'oral sont réparties en quinze minutes de présentation, par le candidat, de la réponse à la question posée, suivit de trente minutes d'échange (vingt plus dix) avec les jurés dont les dix dernières portent sur les projets et motivations du candidat.

Rappel

Il doit être rappelé ici que compte tenu de l'importance du champ de questionnement (8 familles d'APSA avec un certain nombre d'APSA représentées par famille) et du coefficient qui lui est attribué (Coef. 5), la difficulté de l'épreuve est grande et très discriminante. Il est important ici de préciser : 1/Que le jury est tout autant attaché à la qualité des réponses à la question posée qu'à la capacité (en cas de méconnaissance relative de l'APSA tirée au sort) des candidats à procéder à des transferts de connaissances d'une APSA à une autre APSA et, 2/Que les dix dernières minutes consacrées aux projets et motivations du candidat sont très importantes et peuvent être très discriminantes. A ce titre nous alertons les candidats sur le fait qu'une inadéquation entre leur projet personnel et le parcours de formation offert au sein du département 2SEP peut engendrer une note rédhitoire.

Constat

La moyenne des notes attribuées aux candidats de la session 2010 est supérieure à 10 (10.4 ± 5.6) et supérieure d'environ deux points aux moyennes des notes attribuées en 2008 et 2009. Elle est supérieure d'environ 0.5 point à celle de 2007 et légèrement inférieure à celle de 2006. On observe donc une amélioration des résultats à cette épreuve probablement due, en partie, à une augmentation du temps de l'épreuve. Toutefois, les candidats dans leur ensemble semblent également mieux préparés : les présentations orales sont dans l'ensemble bien structurées avec une introduction, la présentation d'un plan, un développement suivi d'une conclusion. Les notes les plus faibles se caractérisent le plus souvent par : 1/Une mauvaise maîtrise de la technologie des APSA, 2/Des références inexistantes ou très approximatives à des publications ou ouvrages scientifiques pour répondre à la question posée et 3/L'absence, ou une très grande approximation, de définition des termes utilisés pour répondre à la question posée.

Conseils

Les conseils apportés aux futurs candidats de la session 2011 du concours sont les mêmes que ceux de la session 2010. Nous invitons les candidats à ne pas essayer de flatter les membres du jury au cours des échanges avec eux en citant, par exemple, de manière abusive ou erronée, leurs travaux scientifiques. Nous les invitons également à répondre de manière concise et précise aux questions posées. Nous invitons aussi les candidats à ne pas souligner qu'ils souhaitent mener des travaux de recherche en Sciences de la Vie et de la Santé (SVS) uniquement pour satisfaire la direction du département 2SEP. Si dans le cadre de son projet, le candidat souhaite réellement faire de la recherche dans un champ scientifique donné, ce qui est fortement encouragé, les jurés ne manqueront pas alors de questionner le candidat sur ses lectures scientifiques, sur les travaux menés dans le domaine qui intéresse le candidat, sur les auteurs de ces travaux, sur les hypothèses éventuelles que le candidat souhaiterait vérifier etc. Il est fortement conseillé alors de ne pas essayer de tricher sur ce terrain avec les membres du jury. Enfin, nous invitons les candidats à ne pas présenter un projet professionnel formaté et complaisant à l'égard des jurés.

3. Épreuves pratiques sportives

3.1 Épreuve de pratique sportive obligatoire

SAUVETAGE

Dans l'ensemble, les candidats semblent s'être préparés *a minima* à cette épreuve : aucun temps supérieur à deux minutes, ni abandon, ni disqualification. Toutefois, l'observation de faiblesses dans les différentes phases du parcours montre que cette préparation paraît hâtive pour la plupart :

- Tous les candidats plongent mais avec un résultat très inégal. Ce point doit être mieux préparé car il conditionne l'efficacité du déplacement sous-marin.
- Seulement deux candidats n'ont pas respecté une immersion totale du corps durant la première partie du parcours (Pieds coupent la surface de l'eau). Il serait préférable de prendre une marge de sécurité en s'immergeant à plus d'un mètre de profondeur sous la surface.
- Un seul candidat remorque le mannequin en rétro-pédalage de manière efficace. La majorité le transporte en n'utilisant que les jambes de brasse, technique plus habituelle mais moins performante. Les moins préparés ne possèdent même pas cette dernière propulsion ce qui explique en partie des notes inférieures à la moyenne (en particulier pour les filles).
- Les conséquences de cette trop courte préparation se manifestent particulièrement lors de cette phase de remorquage qui constitue la partie la plus difficile du parcours : sur sept candidats pénalisés, cinq l'ont été sur cette partie. (Pour quatre d'entre eux, le mannequin a été plus souvent

émergé qu'immergé et un candidat a porté le mannequin en le strangulant par une prise à la gorge). Le jury rappelle que les prises interdites pénalisent le plus et coûtent beaucoup de temps donc de points (plus trois secondes par mètre entamé).

3.2 Autres épreuves de pratique sportive

DANSE

Modalités de l'épreuve :

L'épreuve consiste à présenter une chorégraphie individuelle dont la durée est comprise entre deux minutes et trois minutes. La surface d'évolution est de onze mètres sur neuf mètres.

Le chronométrage démarre au premier mouvement et s'arrête au dernier mouvement ou lorsque le candidat quitte l'espace. Le support sonore de la prestation est enregistré en début de cassette ou sur disque compact. Seul le morceau de la prestation doit y être enregistré. Dans le cas où un disque compact gravé est utilisé, il est demandé d'avoir également un enregistrement sur cassette (en cas de problème de lecture). Le démarrage est assuré par un membre du jury.

À compter de l'appel, les candidats disposent de trente minutes d'échauffement. Ils peuvent utiliser le magnétophone et faire les réglages de leur support sonore. À l'issue de ce temps, les trois premiers candidats sont appelés. Chacun dispose de cinq minutes pour se mettre en scène (décor, costume, ...). Quinze minutes d'échauffement sont alors accordées au groupe suivant pour se préparer et la même procédure de passage est observée à l'issue de ce temps.

Ce qui est attendu des candidats :

Les candidats sont évalués à la fois sur la composition de leur chorégraphie et sur leur interprétation.

Pour ce qui est de la composition, il est tenu compte de l'idée chorégraphique (sujet, propos), de la construction (procédés de composition), de la motricité (choix des éléments de langage, options prises par rapport aux composantes du mouvement), et de la scénographie (musique, costume, éléments de décor, utilisation de l'espace scénique).

En ce qui concerne l'interprétation, celle-ci est évaluée en fonction de la motricité dansée et de sa maîtrise (difficulté, prise de risque), et de l'engagement du danseur (présence). La motricité utilisée doit être au service du propos chorégraphique. C'est une épreuve de danse, c'est-à-dire **une épreuve artistique**. Cela suppose un engagement et des choix esthétiques en lien avec l'art d'aujourd'hui. La construction de la chorégraphie, tout comme l'interprétation doivent refléter cet engagement et ces choix.

Niveaux de performance :

En dessous de 10. La composition est narrative, sans prise de distance par rapport au propos. On assiste à une juxtaposition d'éléments chorégraphiques.

La composition reste linéaire sans surprise. Il y a peu de partis pris dans l'utilisation de l'espace. La danse suit la musique sous une forme de redite. Au niveau de l'interprétation, il y a peu de difficultés, peu de prises de risque. La relation aux composantes du mouvement est peu variée, voire peu prise en compte. La motricité est trop en relation avec le propos, avec peu de variations. Elle est peu maîtrisée et maladroite. L'expression est surtout relayée par le visage, plus que par le mouvement.

Entre 10 et 15. Un propos artistique est présent et lisible, toutefois sans un engagement total. La construction de la chorégraphie est élaborée, en place, mais peut manquer d'originalité. Des qualités corporelles sont effectives. Il manque des nuances et une maîtrise de différents registres corporels. Il y a un engagement personnel, qui peut cependant être un peu sur la réserve.

Au dessus de 15. Le propos artistique est engagé, relayé par un engagement corporel et une scénographie pertinente. On a une exploitation de procédés de composition au service du propos chorégraphique. L'espace scénique est construit, utilisé. La relation à la musique montre une capacité d'envisager celle-ci sur des modes différents. On a une maîtrise de la motricité dansée, avec une gestuelle originale et nuancée. On remarque une vraie recherche de mouvements.

Profils des candidats :

Une seule candidate s'est inscrite à l'épreuve de danse, et a obtenu une note de quinze. Spécialiste de danse, sa chorégraphie est construite et un propos est développé. L'étudiante a une bonne maîtrise de la technique dansée et montre une belle présence. Ce qui peut être cependant reproché à la chorégraphie présentée, c'est un manque d'originalité et un manque de prise de risque. L'impression d'ensemble est que l'on a à faire à une bonne prestation, mais que cela manque de piquant. On aurait aimé être un peu plus bousculé.

Remarques :

Il est rappelé, que le non-respect de la durée de la chorégraphie (entre deux et trois minutes), est pénalisant. Le montage musical ne doit donc pas dépasser trois minutes, les silences éventuels étant compris dans cette durée. La fin de la chorégraphie correspond soit à la sortie de l'espace, soit à la fin du mouvement. Il est donc recommandé que la musique s'arrête en conséquence.

Conseils de préparation :

Il est recommandé aux candidats présentant cette épreuve, en plus du travail nécessaire à l'élaboration d'un solo, d'aller voir des spectacles de danse et de visionner des vidéos de danse. Il est très facile aujourd'hui d'aller sur internet où de nombreuses vidéos de danse contemporaine peuvent être vues. Il est aussi intéressant de lire des ouvrages sur la danse et plus particulièrement sur son histoire (Marcel Michelle, Ginot Isabelle, *La Danse au XX^e siècle*, Paris, Bordas, 1995).

HANDBALL

Déroulement de l'épreuve

Lors de la session 2010 le nombre de candidats était plus élevé qu'au cours de la session 2009 : cinq candidats et deux candidates (contre deux au total l'année dernière). Nous avons sollicité des «*joueurs plastrons*» afin de ne pas dénaturer la logique interne de l'activité et de permettre aux candidats de mettre en exergue leurs compétences spécifiques dans la discipline choisie. Les collectifs ont été réalisés de façon aléatoire en fonction de la spécification des postes de jeu des candidats. En effet il est tenu compte des lignes spécifiques des candidats (ligne avant, ligne arrière, gardien de but) afin que ces derniers aient l'assurance d'évoluer plus de 50% du temps de jeu effectif sur leur ligne préférentielle.

L'épreuve a consisté en plusieurs séquences de jeu sur terrain réglementaire. Ces séquences ont fait l'objet de différentes demandes en terme de consignes et de thèmes de jeu de la part des membres du jury afin d'évaluer le niveau de «*richesse technico-tactique*» des candidats et de leurs facultés d'adaptation.

Les candidats ont été évalués sur un temps de jeu de pratique effective d'environ quarante-cinq minutes.

Le règlement fédéral (FFHB) est appliqué dans tous ses aspects (y compris l'application de l'échelle des sanctions).

Les modalités d'évaluation

A partir de la diversité des situations de jeu proposées, l'évaluation s'est faite selon les modalités d'une multi subjectivité d'experts prenant en compte les niveaux de pratique en référence à la grille utilisée au Capeps à laquelle les membres du jury ont ajouté deux points.

Le déroulement de la notation s'est fait de la manière suivante :

- Chaque juré a évalué tous les candidats.
- Une concertation a été réalisée au 2/3 environ de la durée totale de l'épreuve pour situer les candidats dans un niveau de pratique à partir d'un bandeau identifiant les compétences des candidats en tant que : porteur de balle, non porteur de balle et défenseur.
- Après cette concertation les effectifs ont été modifiés afin d'abandonner l'hétérogénéité des oppositions vers une homogénéisation des rapports de force afin de mieux discriminer les candidats. De nouveaux rôles et statuts ont été attribués aux candidats afin de pouvoir analyser leurs facultés adaptatives.

A l'issue de la prestation chaque juré a posé une note sur 20 en s'appuyant sur la grille de référence (présentée ci-dessous), la note définitive a été établie par la moyenne de l'ensemble des notes proposées par les jurés et après discussion si nécessaire.

La grille de référence de la session 2010 était la suivante : grille de référence de l'épreuve Handball du Capeps (en relation avec les niveaux de pratique fédéraux : BO 1989 du Capeps) + 2 points :

Niveaux «fédéraux» et notes correspondantes

- National : D2 : 20 - N1 : 19 / 18
- Inter-Régional : N 2 : 17 - N3 : 16 / 15
- Régional : Pré-National : 14 - Excellence Régional : 13 - Honneur Régional : 12
- Départemental : Pré-Régional : 11 - Excellence Départemental : 10 - Honneur Départemental : 09
- Option : Terminal : 08 - Première : 07 - Seconde : 06
- Scolaire : 05 - 04 - 03 - 02 - 01

Attention : les jurés ne connaissent pas le niveau de pratique fédérale (dans le cas où celui-ci possède une pratique en club) du candidat, le niveau de ce dernier est uniquement évalué par les membres du jury sur sa «*prestation du jour*».

Organisation de l'épreuve lors de la session 2010

Le jury a souhaité proposer des situations de jeu variées afin que des candidats ne disposant pas d'une pratique fédérale puissent mieux s'exprimer dans un contexte de pratique correspondant davantage à une pratique scolaire de l'activité. C'est ainsi qu'il a été demandé aux candidats d'évoluer selon trois modalités de jeu différentes :

- Période 1 : Jeu à 7 contre 7 : Défense imposée en 1 - 5 homme à homme avec engagement rapide afin de mettre en évidence les compétences des candidats dans le jeu sur «*grands espaces*».
- Période 2 : Jeu à 7 contre 7 : Défense imposée 3 - 3 homme à homme avec inversion des postes Base avant / Base arrière. Les candidats ont été vus sur différents postes de jeu avec le souci d'équilibrer les rapports de force individuels.
- Période 3 : Jeu à 6 contre 6 : Défenses imposées en 2 - 3 en valorisation de la récupération active de la balle puis en séquence libre avec conservation de la possession balle sur but marqué afin d'augmenter le nombre d'attaque en jeu placé. Lors de ces séquences les candidats ont été invités à évoluer sur les postes de la base arrière (1/2 et Arrières) afin de disposer d'un volume de jeu très important.

Le déroulement de l'épreuve a permis aux sept candidats d'exprimer leurs compétences dans les différents domaines de l'activité (jeu sur tout le terrain ; attaque placée/défense placée ; maîtrise technique dans un contexte d'opposition modérée et «*contrôlée*»)

Niveau des candidats de la session 2010

Résultat de l'épreuve : Moyenne 08.50 (+/- 03.54). Les candidats ont obtenu des notes réparties de 15.5 à 06.5.

Option : Moyenne : 13.75 +/- 02.47

Polyvalence : Moyenne : 09.10 +/- 01.67

Lors de cette session les candidats ayant choisi l'épreuve dans le cadre de l'option (2 candidats) ont obtenu de meilleurs résultats.

Conseils de préparation

Les candidats doivent se préparer à cette épreuve en se basant sur une pratique d'entraînement voir même de compétition régulière à même de permettre une gestion du stress satisfaisante, mais aussi afin de répondre aux différentes dimensions de l'épreuve sur les pôles réglementaire, énergétique, perceptif et décisionnel. Le jury tient à souligner que l'activité Handball est très sollicitante sur le plan physiologique et que les candidats doivent se préparer spécifiquement aux séquences de jeu d'une durée moyenne d'une quinzaine de minutes. Cette préparation doit envisager la polyvalence à différents postes de jeu ainsi que de bonnes facultés d'adaptation à de nombreuses modalités de jeu et à la diversité des partenaires et des adversaires. Les modifications récentes du code de jeu de Handball doivent être connues et appliquées concrètement dans la pratique des candidats (exemples : engagement rapide, protection du joueur ...).

BADMINTON

1. Modalités de l'épreuve

L'épreuve consiste en une succession de plusieurs phases de jeu dans lesquelles les candidats sont confrontés à des niveaux d'opposition de plus en plus proche du leur. L'évaluation du niveau de compétence des candidats s'effectue lors de la dernière phase dans un rapport de force équilibré. Les candidates et les candidats sont placés dans des groupes non mixtes afin d'établir une notation spécifique de leur performance. Cependant, dans certains cas, les rencontres peuvent être mixtes afin d'évaluer les compétences dans un rapport de force équilibré. Le jury peut être amené à donner des consignes de jeu pour mieux évaluer certaines prestations. La durée totale de la prestation est d'environ quarante cinq minutes par candidat. Les volants sont en plastique et fournis.

2. L'évaluation

Elle porte à la fois sur la performance et le niveau de compétence du candidat. Cinq niveaux de compétence sont définis.

- **Niveau 1** : Les trajectoires sont peu variées et peu dangereuses pour l'adversaire. Le candidat est en grande difficulté pour organiser ses déplacements. Il est en retard sur la plupart des volants. Le jeu est subi quelque soit le niveau de l'adversaire. Le candidat ne dispose pas du minimum de coordinations spécifiques pour résister ou exploiter les occasions favorables pour rompre l'échange à son profit.
- **Niveau 2** : Le candidat cherche à gagner l'échange mais selon une seule modalité souvent indépendante du jeu adverse. Les trajectoires émises sont peu puissantes ou imprécises, et le jeu au filet est mal maîtrisé. Les déplacements ne permettent pas une couverture défensive suffisante. Ce niveau peut être différencié selon l'utilisation qui est faite des trajectoires faciles reçues.

- **Niveau 3** : Le candidat varie ses trajectoires avec l'intention de créer et d'utiliser des déséquilibres. Le registre des actions de frappe s'est enrichi, mais il reste lisible pour l'adversaire. Les déplacements, souvent équilibrés, permettent de résister un peu en situation défavorable et de profiter avantageusement des situations d'attaque.

- **Niveau 4** : Le jeu est conçu comme un enchaînement de frappes au service d'une stratégie à moyen terme, adapté à l'adversaire. Les trajectoires sont parfois plus rapides tout en restant précises et adaptées aux cibles visées.

- **Niveau 5** : Le joueur impose un système de jeu adapté au rapport de force. Les trajectoires sont souvent tendues pour accélérer le jeu. Les feintes, nombreuses, placent l'adversaire face à une incertitude importante. Les déplacements sont fluides, économes et permettent ainsi des interceptions précoces du volant.

3. La performance

La notation de la performance s'établit comme suit :

- A partir du classement effectué lors de la dernière phase, de façon spécifique pour les candidats et les candidates.

- En lien et relativisée par le niveau de compétence évalué : à chaque niveau de compétence correspond une fourchette de notes de performance.

4. Constats

Quinze candidats pour cette session (cinq filles et dix garçons). Le niveau de cette session s'est révélé moins homogène que celui de la session précédente (tant chez les garçons que chez les filles). Les prestations des candidats (filles et garçons) se sont réparties du niveau 1 à un début de niveau 4.

Les intentions tactiques pour construire le point existent (sauf pour une candidate débutante) mais ne sont pas toujours adaptées au rapport de force. Les trajectoires sont souvent imprécises car beaucoup de candidats ne possèdent pas un bagage technique suffisant leur permettant d'asseoir leur projet de jeu. L'effort de préparation sur le plan énergétique est réel : seulement deux candidats présentent des difficultés lors de la prestation.

5. Conseils de préparation

- S'entraîner sur les plans techniques (routine fermée ...) et technico-tactiques (routine semi-ouverte, début d'échange imposé..) de façon régulière est nécessaire pour limiter les imprécisions lors des matches.
- S'entraîner régulièrement à jouer dans un rapport de force défavorable.

- Se confronter souvent à des adversaires différents tant sur le plan du niveau que du style de jeu. Cela pour conserver une lucidité tactique et une disponibilité motrice suffisantes.
- Se préparer sur le plan énergétique au type d'effort requis par l'épreuve.

ESCALADE

1. Conditions et déroulement de l'épreuve

La structure artificielle sur laquelle s'est déroulée l'épreuve est essentiellement un mur vertical comportant une zone à relief déversant une autre où l'on trouve un macro-relief. Les prises sont rapportées et exclusivement sortantes. La surface est en béton lisse, sans micro relief ne permettant pas ou peu la pose de pieds en adhérence. Le mur fait une hauteur de onze mètres ce qui constitue une hauteur importante par rapport à ce que l'on observe généralement dans les structures artificielles d'escalade. Sept voies balisées par couleur ont été proposées du 5a au 7a. Les voies empruntaient des itinéraires plus ou moins sinueux si bien que le développé d'escalade approchait en général la quinzaine de mouvements quelles que soient les difficultés considérées.

La disposition et les spécificités des prises constitutives des passages imposaient de rompre avec une progression de type «grimpeur d'échelle» y compris dans les voies faciles. Par exemple dans les voies faciles, les préhensions étaient toujours confortables et nombreuses mais les quelques changements de directions dans l'itinéraire ou de densité de prises obligeaient le grimpeur à réfléchir à l'ordre de la pose des pieds ou des mains où à sélectionner les prises les plus compatibles avec le sens de déplacement. Dans les voies plus difficiles, les grimpeurs ont été confrontés à des configurations particulières de prises nécessitant la mise en œuvre de gestuelles spécifiques de l'escalade sportive : saisies et travail de prises verticales, passages de macro-reliefs; progression en dévers, dièdre ou arêtes pouvant nécessiter des mouvements d'amplitude.

Après vingt minutes d'échauffement dans une zone prévue à cet effet (petite zone de « bloc »), chaque candidat devait sur une période de quinze minutes :

1. Prendre connaissance des différentes voies, les «lire» et annoncer au jury la première voie choisie. Le chronomètre était déclenché lorsque le choix de la première avait été effectué. Les candidats ont été autorisés à toucher les prises en bas du mur (pieds au sol).
2. Grimper deux voies en tête «à vue» avec une seule chute autorisée par voie (possibilité de reprendre la même voie dans le cas où elle n'a pas été réalisée entièrement).

Autres points de règlement :

1. La ou les prises de départ imposées sont présentées au candidat. La voie est considérée comme terminée lorsque le grimpeur saisit la prise de sortie et que le point d'assurance le plus haut a été mousquetonné.
2. En cas de chute, le grimpeur était autorisé à se replacer à l'endroit de sa chute et à se vacher pour récupérer. Cependant durant ce temps de remise en position et de récupération, le chronomètre n'est pas arrêté.

3. La gestion des quinze minutes est laissée libre. Elle laisse la possibilité aux candidats de gérer les temps d'efforts et de récupérations en fonction des difficultés rencontrées.

2. Notation

La note était le produit, à part égale, d'une appréciation de la performance et de la maîtrise de la réalisation. La notation de la performance prenait en compte la cotation plus élevée des deux voies réalisées entièrement ainsi que son caractère plus ou moins technique. La maîtrise de la réalisation s'effectuait à partir des critères d'observation suivants :

Les critères de notation ont été les suivants :

1. La qualité des appuis pédestres et des saisies manuelles
2. La précision des placements et des déplacements sur les configurations de prises
3. Le rythme de progression et la qualité de l'enchaînement des mouvements
4. La qualité de l'anticipation et de la lecture
5. L'engagement et la combativité
6. Le mousquetonnage (conformité et précision)

A titre indicatif, voici le barème de performance retenu cette année :

	7a vue	7a 1 chute	6c vue	6c 1 chute	6b vue	6b 1 chute	6a vue	6a 1 chute	5c vue	5c 1 chute	5b vue	5b 1 chute	5a vue	5a 1 chute
Homme	10	9	8	7.5	7	6.5	6	5.5	5	4	3	2.5	2	1.5
Femme			10	9.5	9	8.5	8	7.5	7	6	5	4.5	4	3.5

Il a été possible de parcourir deux fois la même voie mais alors le jury prenait en compte, dans son appréciation, le fait que la deuxième voie n'était plus effectuée «à vue». Lorsque le candidat ne termine aucune des deux voies, il est noté sur les compétences démontrées.

Remarque : Le niveau des cotations prend en compte les conditions de l'épreuve, à vue, mur nouveau, conditions de concours et correspond donc à une cotation «facile».

3. Profils des candidats

Cette année le nombre de candidats était de sept. L'éventail du niveau des candidats était plus important du fait de double choix polyvalence/spécialité. Le niveau des étudiants ayant choisi polyvalence se situait en moyenne autour du 5b et 6a pour la spécialisation. Tous les candidats maîtrisaient les éléments relatifs à la gestion de leur sécurité au cours de la progression en tête même si parfois le mousquetonnage s'avérait laborieux. Le jury encourage les futurs candidats à inscrire leur prestation dans cette étroite fenêtre de difficulté : cotations suffisamment élevées pour approcher une performance maximale obligeant de réelles conduites d'adaptation, avec toutefois une probabilité raisonnable de sortir la voie (une chute est possible). Les différentes voies

sollicitaient des gestuelles assez variées permettant de mettre en évidence la variété du répertoire gestuel. Dans ce niveau de voie, il est toujours possible de passer en mobilisant beaucoup d'énergie, mais le jury notamment dans la note de maîtrise prend en compte l'économie dans le déplacement, la fluidité et l'enchaînement des actions.

4. Conseils de préparation

Les futurs candidats doivent s'exercer à gérer les différentes tâches à effectuer dans un laps de temps relativement court (quinze minutes). Le jury souligne notamment les points suivants :

- Se confronter dans la préparation aux conditions d'une escalade «à vue» sur des voies inconnues.
- Gérer son effort sur des voies assez longues car le mur est particulièrement haut pour une SAE.
- S'entraîner régulièrement dans des voies proposant des passages variés sur S.A.E. hautes ou sur pan.
- Apprendre à accepter la chute afin de s'engager complètement dans les pas difficiles.
- Systématiser le mousquetonnage des deux mains afin de diminuer les temps de blocages très coûteux sur le plan énergétique.

Enfin, le jury renouvelle ses conseils concernant l'intérêt d'une pratique sur supports diversifiés.

GYMNASTIQUE AU SOL

1. Déroulement de l'épreuve

Trois candidats se sont présentés à l'épreuve pratique de gymnastique, deux candidates en option et un candidat en polyvalence. L'épreuve de gymnastique s'est déroulée conformément au règlement du concours, disponible sur le site internet de l'ENS. Nous rappelons l'importance d'avoir une lecture très attentive des rapports de jury et du code de pointage FIG en vigueur en complément du règlement spécifique à cette épreuve. Les conditions matérielles identiques à celle de la session 2009 respectaient scrupuleusement les normes FIG. Le jury mixte était composé de quatre personnes.

Cette année, le concours distingue l'épreuve d'option de celle de polyvalence. A ce titre, le jury gymnastique, pour la session 2010, a appliqué strictement le même programme pour les 2 épreuves. Néanmoins, par souci de discrimination, la bonification attribuée pour les éléments supérieurs aux difficultés classées «E» en option est appliquée à partir des éléments classés «C» en polyvalence. Cependant, il est rappelé que les bonifications ne sont pas accordées lorsque l'élément réalisé ne répond pas aux exigences techniques attendues.

Au regard du nombre de candidats, le jury détermine en début d'épreuve les modalités d'échauffement (trente minutes pour cette session). Cette année, le

temps d'échauffement est bien géré par les candidat(e)s dans un souci de prévention et de préparation à l'épreuve. A l'issue du temps d'échauffement les candidats sont appelés dans l'ordre de convocation et se présentent au jury pour effectuer leur enchaînement.

2. «Statistiques»

	Notes de départ	Notes finales	Coefficient	Déductions
Moyenne	11.33	7.73	2.3	3.67
Minimum	8	3.1	1.3	2
Maximum	16	14	3.6	4.9

Seul un mouvement présenté ne remplit pas l'ensemble des exigences. En effet, pour ce candidat, l'exigence «*Série acrobatique de 2 éléments différents dont un avec envol*» n'a pas été comptabilisée. En effet, le jury n'a pas validé la liaison entre les deux éléments acrobatiques. A ce propos, nous rappelons que le choix des éléments permettant de remplir les exigences doit être pertinent et sans ambiguïté. A titre d'exemple, il est techniquement difficile de réussir l'enchaînement roue et rondade.

Par ailleurs, une mauvaise exécution peut entraîner la non reconnaissance d'un élément. Cet élément bien que non reconnu (pas de valeur de difficulté) est tout de même pénalisé (secteur exécution) par le jury dans le respect du code FIG en vigueur. Nous rappelons donc aux candidat(e)s l'importance de présenter un «*enchaînement*» présentant des éléments parfaitement maîtrisés. Pour rappel, les pénalités d'exécution sont de 0.1, 0.3 et 0.5 points et peuvent se cumuler sur un même élément.

Cette année une candidate a témoigné d'une bonne maîtrise de la relation musique/mouvement notamment par un choix judicieux du support musical et des éléments chorégraphiques.

JUDO

1. Modalités de l'épreuve

L'épreuve consiste à évaluer la capacité d'un candidat à combattre en opposition et à prendre en compte toutes les dimensions qu'impose la pratique du Judo, à savoir : technique, physique et mentale.

L'épreuve se déroule en deux temps :

1. Après un échauffement de dix minutes libre, un Nage Komi de projection de une fois deux minutes ou le candidat doit attester de sa capacité à projeter et à être projeté dans au moins trois directions différentes, et ce en toute sécurité (stabilité des appuis, contrôle de Uke pendant la chute, tête sortie de l'axe de la projection pour le rôle de Tori, Ukémis maîtrisés pour le rôle de Uke, etc...)

2. Après un temps de repos de cinq minutes

- Une situation d'opposition au sol : Uke en position quadrupédique, Tori à côté. Durée de deux minutes dans chacun des rôles avec deux minutes de récupération au changement de rôles.

- Deux **Combats** debout minimum de cinq minutes non mixtes, par catégorie de poids. Le combat prend fin après deux ippons ou à la fin du temps imparti.

La prestation physique est appréciée au cours du Nage Komi et des Combats réalisés. Quatre points seront particulièrement pris en compte pour l'évaluation :

1. L'efficacité et la gestion de l'effort
2. Le système d'attaque et de défense
3. Les différentes directions d'attaque
4. Le niveau de Performance

Le règlement de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA) est applicable. Le Jury peut être amené à donner des consignes aux candidats, et ceci à tout moment de l'épreuve. Si le candidat ne satisfait pas à l'épreuve du Nage Komi, il ne sera pas autorisé, pour des raisons de sécurité, à passer l'épreuve Combat et sa note ne pourra excéder 5/20.

Le Jury pourra vérifier le poids du (des) candidats avant l'épreuve.

2. Evaluation

La notation sur vingt s'effectue par référence aux niveaux de pratiques suivantes :

- Niveau national : 18 à 20
- Niveau interrégional : 15 à 17
- Niveau régional : 12 à 14
- Niveau départemental : 9 à 11
- Niveau inférieurs : 8 et en dessous

Trois modules sont notés :

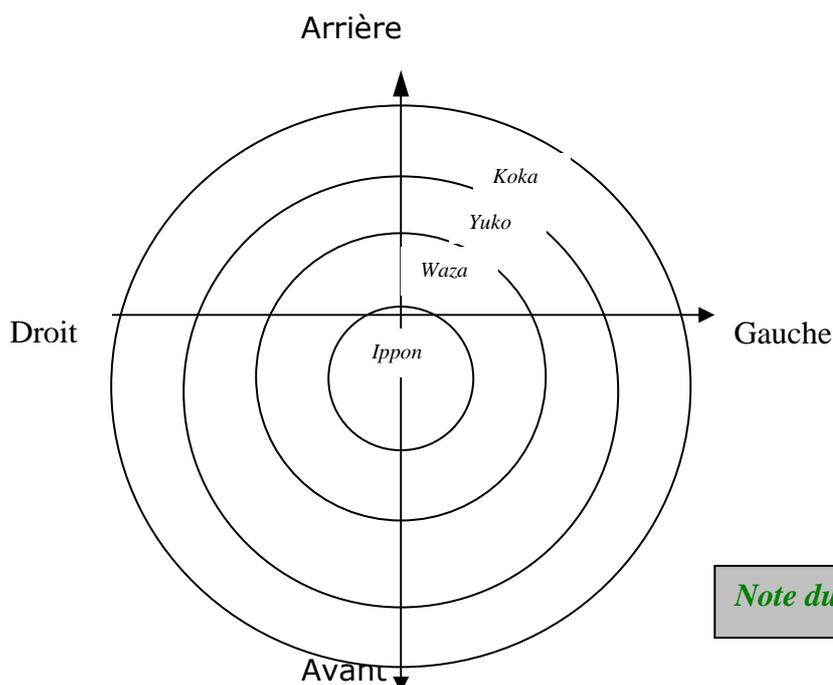
Module 1 : Notes efficacité / gestion de l'effort

Observables	Combat 1				Combat 2				Combat 3			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Efficacité												
Gestion de l'effort	1	2	3		1	2	3		1	2	3	
Totaux	C1 = /7				C2 = /7				C3 = /7			
Note du module 1 (C1+C2+C3) / 3 = /7												

Module 2 : Notes système d'attaque et de défense

	OBSERVABLES	Combat 1			Combat 2			Combat 3		
	<i>Kumi Kata</i>	0	1	2	0	1	2	0	1	2
<i>Debout</i>	<i>Variété Technique</i>	0	1	2	0	1	2	0	1	2
	<i>Attaque appropriée</i>	0	1	2	0	1	2	0	1	2
	<i>Défense appropriée</i>	0	1	2	0	1	2	0	1	2
	<i>Liaison Debout Sol</i>	0	1	2	0	1	2	0	1	2
	<i>Totaux</i>	C1= /10			C2= /10			C3= /10		
Note du module 2 (C1+C2+C3) / 3=									/10	

Module 3 : Direction d'attaque



3 ou 4 directions différentes = 3 pts
 2 directions différentes = 2 pts
 1 direction = 1 pt

Note du module 3= /3

Note finale du candidat = m1 + m2 + m3 = /20

(module 1) Note 1 = Jamais / Note 2 = Parfois / Note 3 = Souvent / Note 4 = Toujours
 Note 1 = Moyen / Note 2 = Bien / Note 3 = Très Bien

3. Constat/Profil des candidats

- Les candidats doivent montrer leur capacité à combattre en toute sécurité pour eux et pour les autres, selon un système d'attaque et de défense élaboré.

4. Conseils de préparation

- Il est préférable que les candidats aient un niveau de ceinture orange de club minimum, aussi bien pour les spécialistes que pour les polyvalences.
- Les candidats sont confrontés à une épreuve exigeante qui nécessite une préparation spécifique et une bonne compréhension de l'intitulé de l'épreuve. Le Nage Komi doit être réalisé en déplacement et en respectant les trois phases fondamentales de toutes projections, à savoir Kuzushi/Tsukuri/Gake (préaction/lancement/guidage).
- Les candidats doivent être capables de montrer au jury leur capacité à s'échauffer de manière spécifique, de maintenir un échauffement dynamique entre les combats, de faire preuve d'une hygiène alimentaire et d'hydratation adaptée, de s'engager lucidement dans le combat en respectant l'éthique du Judo.
- Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :
 1. Ont fait preuve de continuité dans les différents secteurs (debout/liaison debout-sol/sol).
 2. Ont mis en place un projet technico-tactique performant et adapté aux caractéristiques de l'opposition.
 3. Ont fréquemment marqué des avantages décisifs (Ippon : 10 points).
 4. Ont une saisie préférentielle leur permettant de construire un système d'attaque et de défense efficace ainsi qu'un spécial performant.
 5. Ont été capables d'imposer des changements de rythme dans le combat.

L'expérience acquise en compétition s'avère un atout majeur pour le candidat. Le candidat pourra attester de son niveau en présentant tous documents officiels qu'il jugera nécessaire.

ATHLETISME

Saut en longueur

Quatre candidats, deux filles (dont une qui se blesse à l'échauffement) et deux garçons.

1. Répartition des notes

Filles	Garçons
13,5	4
0	6,5

2. Remarques générales et conseils de préparation

Malgré le faible nombre de candidats, le niveau de cette épreuve était très hétérogène. Il semble qu'à l'exception d'une candidate, il n'y ait pas eu de

préparation spécifiquement de cette épreuve. Etalonner sa course d'élan n'est pas suffisant ; il est important pour optimiser sa performance de ne pas négliger les phases d'impulsion, de suspension et de réception. L'utilisation de chaussures à pointes est indispensable pour réaliser une performance.

400m :

Quatorze candidats, trois filles et onze garçons (répartis dans 3 séries).

3. Répartition des notes

Filles	Garçons
0	5,5
5,5	7,5
7,5	8,5
	8,5
	10,5
	10,5
	11,5
	11,5
	11,5
	12
	13,5

4. Remarques générales et conseils de préparation

Quelques candidats semblent s'être préparés spécifiquement à cette épreuve, au moins concernant la gestion de l'allure. D'autres semblent s'adapter au cours de l'épreuve et font des erreurs d'allure. On remarque une volonté importante des candidats à se dépasser pour réaliser une performance, ce qui est positif. Néanmoins, les performances pourraient, pour beaucoup de candidats, être améliorées par une préparation spécifique, notamment concernant la gestion de l'allure. Partir trop vite ou trop lentement se paye souvent par une performance en deçà de ses possibilités.

Le jury a constaté cette année encore que les candidats sont tous équipés de chaussures à pointes et connaissent les règles relatives au départ de course. C'est un aspect positif qui n'a pas toujours été vérifié par le passé.